

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022

COMPTE-RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 18 octobre 2022, à 20 heures, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

1. Rapports généraux d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Pays des Abers

Présentation par Monsieur Jean-François TREGUER, Président de la Communauté de Communes du Pays des Abers.

2. Approbation de la convention cadre Petites villes de demain, valant convention d'Opération de revitalisation du territoire (ORT)

Le programme Petites Villes de Demain, qui s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité, permet de bénéficier d'un appui en ingénierie et de financements pour réaliser des études afin de définir et mener à bien leurs projets de dynamisation. La candidature de la commune de Plabennec a été retenue en association avec les communes de Lannilis et de Plouguerneau, ainsi que la communauté de communes. Les principaux enjeux suivants ont été identifiés : maintenir des bourgs commerçants et accueillants, produire du logement en renouvellement pour lutter contre l'étalement urbain, adapter le parc de logements neufs et existants, ainsi que les espaces publics aux problématiques d'accessibilité.

Les collectivités se sont engagées à la rédaction d'une convention cadre valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

- Axe stratégique n°1 : Développer une offre diversifiée et accessible d'habitat en centre-ville
 - Renouvellement urbain de l'îlot Jestin
 - Renouvellement urbain de l'îlot Roudaut
 - Etude stratégique et pré-opérationnelle de rénovation urbaine des secteurs stratégiques du centre-ville
- Axe stratégique n°2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
 - Recrutement d'un manager de commerce et mise en place d'actions de redynamisation de la fonction commerciale
 - Communication sur les commerces présents en centralité
 - Développement de cellules commerciales de qualité en centralité
- Axe stratégique n°3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
 - Schéma directeur des mobilités actives en centralité
 - Aménagements pour sécuriser les déplacements piétons et vélo en centre-ville
 - Renforcement de la signalétique (plan de jalonnement)
- Axe stratégique n°4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
 - Accompagnement à la colorisation des façades du cœur de ville historique (phase 1)
 - Mise en valeur du Tumulus
- Axe stratégique n°5 : Fournir l'accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle et de loisirs
 - Rénovation de la salle polyvalente Marcel Bouguen
 - Rénovation de la mairie et de La Poste
- Axe transversal : Les transitions au service de l'attractivité des centralités

De plus, l'ORT confère aux collectivités signataires de nouveaux droits juridiques et fiscaux en matière d'aménagement commercial, d'habitat, d'aménagement urbain et de services publics.

Approbation unanime de la convention d'ORT ainsi que des périmètres opérationnels et du programme d'actions.

3. Subvention Banque des territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain

Etude pré-opérationnelle sur les secteurs urbains stratégiques - Estimation : 60 000 € HT- Début de l'étude : 1er semestre 2023.
Unanimité pour approbation de l'étude et de la demande de subvention au taux de 50 %.

4. Promesse de vente de parcelles situées au sein de l'îlot Jestin au promoteur Aménatys

- Phase 1. Total surface : 3269 m²
 - Phase 2. Total surface : 398 m²
- Prix de vente : 321 000 € (462 000 € minoré du coût de travaux d'aménagement s'élevant à 141 000 €)
Approbation à la majorité (6 Contre)

5. Manager de commerce de centre-ville : avenant à la convention de mise à disposition de personnel

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, un emploi de manager de commerce de centre-ville a été créé pour une durée de 2 ans. Une convention relative à la mise à disposition partielle de cet agent a été signée avec les communes de Lannilis, Plouguin, Saint-Pabu et Plouvien. L'ensemble des représentants des communes partenaires considèrent que le poste correspond à leurs attentes et que ce 1er bilan d'activité de l'agent est positif. Avenant à la convention et modification du plan de financement. Approbation unanime.

6. Avis sur la dérogation à la règle du repos dominical des salariés pour l'année 2023

Avis favorable unanime pour autoriser les commerces de la commune à déroger, dans le respect de la réglementation générale en matière de droit du travail, à la règle du repos dominical pour tout ou partie de leurs salariés les dimanches 24 et 31 décembre 2023.

7. Subventions complémentaires pour associations

Association des artisans et commerçants de Plabennec (ACAP) : 1500 € pour l'animation des fêtes de fin d'année. Unanimité.
Association Oxygène et découverte : 550 € (subvention annuelle). Unanimité.

8. Création d'un comité de pilotage du projet de rénovation de la salle Marcel Bouguen

La commune a pour projet de rénover la salle polyvalente Marcel Bouguen afin de répondre aux objectifs de rénovation énergétique et d'amélioration de l'accessibilité.

Des études préalables sont en cours ou seront réalisées par les bureaux d'études missionnés par la commune. Les résultats de ces diagnostics permettront à la commune d'engager les études opérationnelles, en s'étant assuré de la faisabilité du projet sur les plans technique, fonctionnel et financier.

Unanimité pour la constitution et la composition d'un comité de pilotage qui sera consulté pour avis sur le programme technique et fonctionnel de l'opération et l'avant-projet et le projet élaborés par le maître d'œuvre.

9. Rétrocession de voirie du lotissement rue Denis Papin

Rétrocession à la commune à titre gracieux de la voie d'accès du lotissement situé à Penhoat, rue Denis Papin. Surface : 214 m². Unanimité.

10. Enquête publique en vue de la cession d'un chemin d'exploitation

Lancement d'une enquête publique en vue de céder le chemin d'exploitation n°175, lieu-dit Cosquer, ne desservant que les parcelles appartenant aux consorts/GFA APPRIOU, qui souhaitent faire l'acquisition d'une partie de ce chemin. Approbation à la majorité (4 Contre)

11. Acceptation de legs à la commune

Mademoiselle Anne LE GALL, demeurant à Plabennec, décédée le 29 mars 2022, a institué pour légataire universel la commune de Plabennec. Le compte de succession établi par l'étude notariale Normand de Plabennec arrêté au 2 septembre 2022 une balance positive de 20 565,29 €. Acceptation du legs à concurrence de l'actif net et sous réserve de l'inventaire. Unanimité.

12. Provisions pour créances douteuses

Adoption pour l'exercice 2022 des provisions pour créances douteuses suivantes.

Budget général Commune : 1 404,86 €. Budget annexe Enfance-jeunesse : 3 601,51 €. Unanimité.

13. Admissions en non-valeur

Sur proposition du Centre des Finances publiques, admission en non valeurs des créances irrécouvrables suivantes.

Budget général Commune : 1 207,71 €. Budget annexe Enfance-jeunesse : 114,11 €. Unanimité.

14. Décisions budgétaires modificatives

- Décision budgétaire modificative n° 2 du Budget général. Unanimité.
- Décision budgétaire modificative n° 1 du Budget annexe Enfance-jeunesse. Unanimité.

15. Convention de reversement avec l'OGEC de l'école Sainte-Anne dans le cadre de l'Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

La commune est lauréate de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires lancé en 2021 par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Convention avec l'OGEC de l'école Sainte-Anne pour le reversement du reste à charge à la commune. Unanimité.

16. Convention avec la commune de Kersaint-Plabennec pour l'accueil d'un enfant au multi-accueil

Accueil d'un enfant domicilié sur la commune de Kersaint- Plabennec au multi-accueil. Convention avec la commune de Kersaint-Plabennec pour le reversement du reste à charge à la commune de Plabennec selon la présence réelle de l'enfant sur l'année. Unanimité.

17. Avenant au contrat enfance-jeunesse

Le contrat enfance-jeunesse (CEJ) intercommunal de Plabennec, Kersaint-Plabennec et Loc-Brévalaire avec la caisse d'Allocations Familiales (CAF) a été renouvelé en novembre 2019 pour la période 2019-2022. Les communes de Coat-Méal et de Bourg-Blanc ont déjà intégré le CEJ en 2021 par avenant. Nouvel avenant au CEJ intercommunal pour l'intégration de la commune de Le Drennec. Unanimité.

18. Désignation de représentants à des organismes extérieurs

Désignation de nouveaux membres délégués pour représenter la commune :

- EPCC Musiques et Culture : Jean-Michel LALLONDER
- Comité de jumelage : Steven MADEC

Unanimité.

19. Prix artistiques de la municipalité

Lors de l'exposition du Club Dessin et Peinture, les œuvres suivantes ont été retenues pour les prix artistiques 2022 de la municipalité :

- Peinture (aquarelle) : « Crique » d'Anne-Laure MOYSAN
- Sculpture (grès émaillé) : « Carmagnole » de Maryse BADINA

Unanimité.